



Le Diagnostic de Performance Énergétique



A quoi sert le DPE

L'énergie est précieuse, économisons-la ! L'Etat français a mis en place le Plan Climat qui a pour objectif de diviser par 4 nos émissions de CO2 à l'horizon 2050. Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est l'un des dispositifs de ce Plan Climat. Vous trouverez dans le rapport :

- la quantité d'énergie consommée ou estimée,
- le classement du bien selon sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre,
- des recommandations personnalisées pour diminuer la consommation énergétique.

Quand faut-il le réaliser ?

Vous devez faire réaliser un DPE sur votre bien immobilier si vous en êtes le propriétaire et que vous souhaitez :

- le mettre en vente
- ou le mettre en location.

Si vous achetez un logement neuf, vous devez exiger un DPE NEUF au plus tard à la livraison de celui-ci.

Validité des DPE réalisés avant le 1^{er} juillet 2021

Les DPE réalisés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2021 sont valables jusqu'au 31 décembre 2024, et ceux réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017 sont valables jusqu'au 31 décembre 2022.

Cadre réglementaire

- Arrêtés des 15/09/2006, 21/09/2007 et 21/03/2007
- Loi du 12/07/2010 dite « Grenelle 2 de l'Environnement »
- Code de la Construction et de l'Habitation, articles L 271-4, L 134-1 à 8, R 134-1 à 5
- Décret n° 2006-1147 du 14/09/2006 relatif au DPE

Réaliser des économies d'énergie !

Il existe des réflexes simples à adopter pour vous permettre de faire des économies et de protéger la planète en même temps :

- Éteignez les lumières quand vous quittez une pièce
- Quand vous quittez votre logement, débranchez vos appareils (TV, ordinateur, hifi...) plutôt que de les laisser en veille
- Fermez les volets si vous en avez la nuit
- Équipez vos robinets de mitigeurs électrostatiques plutôt que de mélangeurs

... Et l'isolation de votre logement est bien sûr un élément clé : un double vitrage à isolation renforcée améliore votre confort et permet des économies de chauffage de l'ordre de 10 % !



#Pourunmondemeilleur